Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France
9 villa Thoréton 75015 Paris
Tél : 01 45 57 34 20 | Mail : secretariat@lrtidf.org
Site internet : https://ligue.idf-tir.org/

ORGANISATION DU
TIR SPORTIF
HIVER
SAISON 2026 - 2027

Additif régional au règlement de
Gestion Sportive F.F.Tir
Vie Nationale 2026/2027

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES 3

1. Contact avec Les Athlètes 3
2. Para-Tir 3
3. Dérogations 3
4. Plans De Tir 3
5. Inscriptions 3
6. Engagements - Facturations 3
7. Qualifications 3
8. Résultats et Palmarès 3

II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2026-2027 (extraits) 4

1. Participation 4
2- Code Vestimentaire (voir GS Fédération & A.1.2) 4
3- Dérogations 4
4- Principes de qualifications aux Championnats de France 6
5- Calendrier Régional Prévisionnel 10m 2026/2027 7
6- CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2026/2027 8

III- CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR 9

1- Règles Générales 9
2- Critérium Départemental 9
3- Critérium Régional 9

IV- SECTION COMPÉTITION 10/18m 2026-2027 11

CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR 11

1- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 11
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 12
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE 14

V- CHAMPIONNATS DES CLUBS 15

Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes et Écoles de Tir 15

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES 15
2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION 15
3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 15
4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 16
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE 17

VI- ÉCOLES DE TIR – CIBLE MOBILE 10M 18

1- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 18
2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18

VII- ÉCOLES DE TIR 20

2- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 20
3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 20
4. CHAMPIONNATS DE FRANCE 22

VII - MATCH DES 2 LIGUES - ÉCOLES DE TIR 23

1- DATE ET LIEU 23
2. CRITÈRES DE SÉLECTION 23

VIII- TABLEAUX DES QUOTAS 24

1- PRÉCISION - PISTOLET STANDARD -PISTOLET VITESSE - ARBALÈTE MATCH - ARBALÈTE FIELD - CIBLE MOBILE et PARA-TIR 24
2- TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR 27

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

R.C.L.	M. Sébastien BLANCHOUIN	rcl@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 81
G.A.L.S[1]	Mme. Joany CAKIN	competitions@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue	Mme. Cristiana SIMOES	secretariat@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 34 20

1. *Contact avec les athlètes*

Les Présidents de Club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

2. *Para-Tir*

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

3. *Dérogations*

A l'échelon départementale, l'athlète doit contacter le R.C.D. de SON département.
Les Responsables Compétitions des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue en format PDF - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Île-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.

Les demandes de dérogation au niveau régional doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la Ligue.

4. *Plans De Tir*

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site.

5. *Inscriptions*

Les clubs devront inscrire leurs athlètes via ISIS WEB.
Lors des inscriptions sur ISIS WEB, le responsable compétitions du club doit certifier que ses tireurs sont aptes à concourir en sécurité et connaissent les règles de compétition.

6. *Engagements - Facturations*

Les clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2025/2026 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2026/2027.

Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.
À partir du moment où le club réceptionne la **facture** des inscriptions de ses athlètes **sur l'espace ISIS WEB,** et qu'ils sont donc retenus pour participer aux divers championnats régionaux concernés, la Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France inclura les athlètes inscrits dans les facturations des clubs, et aucune possibilité d'avoir ou de déduction ne sera permise en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir, le RIB est disponible sur l'espace ISIS WEB du club.

7. *Qualifications*

Pour se qualifier, l'athlète doit être dans les quotas et réaliser les points minimas.

8. *Résultats et Palmarès*

Les responsables départementaux doivent clôturer leurs championnats via ISIS WEB afin qu'ils soient accessibles à la Ligue. Ils devront également transmettre, par mail, les palmarès de leurs championnats (pdf) au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org).

[1] Gestionnaire Administratif et Logistique Sportive

II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2026-2027 (extraits)

1. Participation

1.1 -Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE :

- Les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR, certifiant, dans le cas d'un mineur, qu'ils sont en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel, tout tireur doit disposer d'un certificat médical de non contre-indication au tir sportif de moins d'un an à la date de l'événement. Sa validité est à vérifier sur l'espace EDEN. La licence pourra être exigée par l'organisateur. Tout manquement peut entraîner des sanctions disciplinaires.

- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1 GS F.F.Tir) et défini pour chaque niveau
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

Les athlètes devront se munir de leur licence lors de leur participation à un championnat.
Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bétabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite
Seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

2- Code Vestimentaire (voir GS Fédération & A.1.2)

À tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.
La FFTir est engagée vis à vis du ministère des sports par sa délégation de service public et par ses statuts vis à vis de ses membres.
En conséquence, dès l'échelon départemental de compétition, le port de signes religieux n'est pas toléré : ni croix, ni voile, ni kippa, ainsi que tout autre signe apparenté à une religion.
Le port de vêtements neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis.

Pour les disciplines ISSF/WSPS : le port du jean bleu (ou denim) est interdit. Pour le cas spécifique des épreuves Mixtes par équipe Pistolet 10m, les athlètes concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et de la phase finale.
Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).
Ces règles vestimentaires s'appliquent également aux « assistants PARATIR ou « loaders » qui sont amenés à rester sur le pas de tir sur toute la durée de la compétition pour aider le tireur à charger l'arme. Ces règles ne s'appliquent pas aux entraineurs, accompagnateurs ou parents qui sont amenés à être présent sur le pas de tir lors du temps d'installation ou lors des finales.

Pour les disciplines hors ISSF/ WSPS : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

3- Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par mail, demander une dérogation pour :

- Être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.
- Ou obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional.
- Ou obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue et sur ITAC.

Les dérogations seront accordées :

- à l'Échelon départemental, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - et qui enverra un double de son accord à la Ligue -
- à l'Échelon régional, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la Ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une discipline donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa Ligue.

3.1- Surclassements (voir GS Fédération & A.1.5)

Les athlètes ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

- Le surclassement des MG et MF en CG et CF pour les épreuves 10 m est maintenant possible tout en continuant à participer aux épreuves Écoles de tir durant la même saison (double saison sportive autorisée).

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclasssement délivré par un médecin. Ce certificat de surclassement doit être différent de celui permettant la délivrance de la licence et peut être demandé lors de l'accès aux compétitions.

3.2- Cas particulier (voir GS Fédération & A.1.7)

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention « ET » sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté.
Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre, ni une sélection en Équipe de France.
Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la F.F.Tir, peut faire partie d'une équipe.

4- Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATIFS en 1 ou 2 fois) (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ou INTER DÉPARTEMENTAUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
BENCH REST – TSV	OPEN	
ARBALETE MATCH 30M	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PLATEAU PARA-TRAP	RÉGIONAUX OBLIGATOIRES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
CARABINE 300M I.S.S.F – I.S.R.	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
JEUNES PARA-TIR	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
PARA-TIR * 10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALÈTE FIELD 18M ARBALÈTE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES ARMES ANCIENNES RIMFIRE	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS ATHLÈTES EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS (**ET DES POINTS MINIMAUX*) DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNAT RÉGIONAL

5- Calendrier Régional Prévisionnel 10m 2026/2027

OCTOBRE 2026		
03	MATCH des 2 LIGUES A.A. - NORMANDIE / ÎLE-DE-FRANCE	BAYEAUX
10-11	MATCH des 3 LIGUES A.A. - ALSACE / ÎLE-DE-FRANCE / LORRAINE	VERSAILLES
17-18	MATCH des 5 LIGUES A.A. - AUV / DS / IDF / LY / PR	CHAMBERY

NOVEMBRE 2026		
15	Date limite championnats départementaux (Arbalète Field 18m et Match/Cible Mobile 10m)	
21	**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**	**ENGHIEN-LES-BAINS**
22	Date limite championnats départementaux 10m (Précisions, Standard, Vitesse)	

DÉCEMBRE 2026		
05-06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE FIELD 18m	CHENNEVIÈRES
05-06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE MATCH 10m	VILLEMOMBLE
05-06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL CIBLE MOBILE 10m	GIF S/YVETTE
12-13	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 10m (Précision/Standard/Vitesse)	GOUSSAINVILLE

JANVIER 2027		
10	Date limite championnat des Clubs 10m – Tour départemental Adultes et Écoles de tir	
24	Date limite Critériums Départementaux Écoles de Tir	
30-31	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS 10m - EDT et ADULTES (Pist et Cara)	GOUSSAINVILLE

FÉVRIER 2027		
08 au 13	**CHAMPIONNAT DE FRANCE 10m et 18m**	**CHÂLONS en CHAMPAGNE**
21	CRITÉRIUM RÉGIONAL ÉCOLES DE TIR (Pistolet et Carabine)	VILLEBON S/YVETTE
28	Date limite championnats départementaux Écoles de Tir	

MARS 2027		
13-14	**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 10m (Adultes et Écoles de tir)**	**NARBONNE**
20 ou 21	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR – CIBLE MOBILE 10m	GIF S/YVETTE
27-28	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR	FRANCONVILLE

AVRIL 2027		
18	MATCH DES 2 LIGUES - Écoles de Tir (IDF/ Centre-Val de Loire)	FLEURY-les-AUBRAIS

MAI 2027		
06 au 09	**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES DE TIR 10m**	**CNTS**

6- CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2026/2027

Poussins	PF ou PG	nés	après le	31/12/16
Benjamins	BF ou BG	nés	entre le	01/01/15 et le 31/12/16
Minimes	MF ou MG	nés	entre le	01/01/13 et le 31/12/14
Cadets	CF ou CG	nés	entre le	01/01/10 et le 31/12/12
Juniors	JF ou JG	nés	entre le	01/01/07 et le 31/12/09
Dames 1 ou Seniors 1	D1 ou S1	nés	entre le	01/01/82 et le 31/12/06
Dames 2 ou Seniors 2	D2 ou S2	nés	entre le	01/01/67 et le 31/12/81
Dames 3 ou Seniors 3	D3 ou S3	nés	avant le	01/01/67
Vétérans Arbalète Field	VA	nés	avant le	01/01/77

III- CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR

1- Règles Générales

1.1- Participation

Dans le cadre du Critérium « Écoles de Tir » les surclassements sont interdits.
Un athlète ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir page 8).

1.2- Épreuves

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Écoles de Tir.

2- Critérium Départemental

2.1- Date

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.

Date limite : le DIMANCHE 24 JANVIER 2027

2.2- Qualification

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

2.3- Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

2.4- Accès au Critérium Régional

Les responsables départementaux doivent clôturer leur Critérium Départemental via ISIS WEB au plus tard le

MARDI 26 JANVIER 2027 à 12h00

Ils doivent également transmettre par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) les palmarès en PDF.

3- Critérium Régional

3.1- Date et lieu

DIMANCHE 21 FERVIER 2027
Centre Sportif Saint-Exupéry - 15 rue las ROZAS de MADRID
91140 VILLEBON-sur-YVETTE

3.2- Qualifications

Les principes de qualification au Critérium Régional sont les suivants, pour chaque épreuve et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- le 1er athlète de chaque département quel que soit son score,
- ensuite les **dix** autres athlètes ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des 8 départements.
- les ex-aequo seront départagés en fonction des règles de barrages pour ces disciplines.
- Les athlètes qualifiés seront **inscrits automatiquement**.

3.3- Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site internet de la Ligue.

3.4- Inscriptions

La liste prévisionnelle des qualifiés sera publiée sur le site dans la journée du **jeudi 28 janvier 2027**.

Date limite pour signaler les désistements : le DIMANCHE 31 JANVIER 2027 à 23h59.

La liste des athlètes, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

MARDI 02 FEVRIER 2027

3.5- Engagement et Facturation

L'inscription s'élève à **5 euros** par épreuve. Le montant total des engagements sera redistribué sous forme de lots aux athlètes.

Les factures seront disponibles sur l'espace ISIS WEB du compte du club dans la journée du

MERCREDI 17 FEVRIER 2027

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le Critérium Régional.

3.6- But

Donner le titre de Champion du Critérium Régional en individuel.

3.7- Challenges par équipe

Un Challenge Pistolet et un Challenge Carabine seront également décernés lors du Critérium Régional. Les modalités sont les suivantes :

Pour participer au Challenge, un club devra donc avoir nécessairement pour une épreuve donnée un athlète de chaque catégorie POUSSIN, BENJAMIN et MINIME, participant au Critérium Régional individuellement.

Le total de chaque équipe de club sera effectué par l'addition des résultats du meilleur Poussin Garçon ou Fille, du meilleur Benjamin Garçon ou Fille et du meilleur Minime Garçon ou Fille.

IV- SECTION COMPÉTITION 10/18m 2026-2027
CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPÉTITION CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2026-2027.

RAPPEL : Les tireurs para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive (voir G.S. F.F.Tir & A.1.7.2).

1- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

1.1- Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026 (Arbalète Field, Arbalète Match & Cible Mobile)

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026 (Précision/Standard/Vitesse)

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

1.2- Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

1.3- Accès au championnat régional

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB au plus tard le :

MARDI 17 NOVEMBRE 2026 à 12h00 pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile

MARDI 24 NOVEMBRE 2026 à 12h00 pour la Précision/Standard/Vitesse.

Ils devront également transmettre par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) tous les palmarès en PDF.

Attention : ne seront pas qualifiés les athlètes ayant obtenu un score total de 0 lors du Championnat Départemental.

2. ***CHAMPIONNATS RÉGIONAUX***

2.1- Dates et lieux

Arbalète Field 18m	**SAMEDI 05 et DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2026** CTS ARC Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES-sur-MARNE
Arbalète Match 10m	**SAMEDI 05 et DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2026** Complexe G.Pompidou 106 rue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE
Cible Mobile 10m	**SAMEDI 05 et DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2026** Stand de Tir O.C. GIFFOIS 15 chemin de Moulon 91190 GIF-sur-YVETTE
Carabine, Pistolet, **Pistolet Standard** **Pistolet Vitesse** **Para-Tir**	**SAMEDI 12 et DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026** Gymnase Coubertin rue Pierre de Coubertin 95190 GOUSSAINVILLE

2.2.1- Arbalète Field 18m (025), Arbalète Match 10m (107) et Cible Mobile 10m (109 et 110) :

Les quotas sont indiqués de la page 25 à 26.

2.2.2- Carabine 10m (104), Pistolet 10m (100), Pistolet Standard 10m (103) et Pistolet Vitesse 10m (102)

Les quotas et les points minimas sont indiqués de la page 24 à 26.

2.2- Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue.

Arbalète Field 18m, Arbalète Match 10m, Cible Mobile 10m : voir le site de la Ligue.

Carabine 10m, Pistolet 10m, Pistolet Standard 10m et Pistolet Vitesse 10m : le choix de série est libre.
Para-Tir et les dérogations tireront dans la dernière série du championnat.

2.3- Inscription

La liste prévisionnelle des qualifiés, ainsi que la fiche des équipes mixtes, seront mises en ligne le :

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026 pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile,

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026 pour le Précision, Pistolet Standard et Vitesse

2.4.1- Arbalète Field 18m (025), Arbalète Match 10m (107) Et Cible Mobile 10m (109 Et 110)

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :	**VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026 à 20h00**
DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	**DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026 à 23h59**

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son Président ou son Responsable de Compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

MARDI 24 NOVEMBRE 2026

L'accès au Championnat Régional est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F., sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le Championnats Régional en I.D.F.

Pour toutes participations au Championnat Régional, les inscriptions devront se faire par le Président ou le Responsable des Compétitions du club via ISISWEB.

2.4.2- POUR TOUTES LES ÉPREUVES CARABINE ET PISTOLET

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :	**LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 à 20h00**
DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	**MERCREDI 02 DÉCEMBRE 2026 à 23h59**

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son Président ou le Responsable des Compétitions de club afin qu'il le retire de la liste des participants au Championnat au plus tard le :

MERCREDI 02 DÉCEMBRE 2026 à 23h59

Les demandes de dérogations devront être envoyées au Responsable des Compétitions de Ligue rcl@lrtidf.org et competitions@lrtidf.org .

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2026

2.4- Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 euros** par épreuve, pour les CADETS et JUNIORS,
- **15 euros** par épreuve, pour les ADULTES.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir à la réception de la facture sur leur espace ISIS WEB et avant le championnat concerné.

Les clubs pourront récupérer les factures via ISIS WEB,

- dans la journée du **MERCREDI 02 DÉCEMBRE 2026** (Arbalète Field, Arbalète Match et Cible Mobile) ;
- dans la journée du **MARDI 08 DÉCEMBRE 2026** (Précision, Pistolet Standard et Vitesse).

Rappel : Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.

Seront enregistrés et facturés les athlètes qui auront confirmé leur participation au championnat auprès de leur Président ou Responsable des Compétition de club.

2.5- Arbitrage

Les impacts seront évalués par des cibles électroniques, sauf pour l'épreuve Pistolet Vitesse 10m (102). Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

2.6- Match Mixte par équipe Arbalète Match - Carabine et Pistolet 10m :

Les Clubs pourront inscrire avant le :

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026 à 23h59 (Arbalète Field, Arbalète Match et Cible Mobile)

MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2026 à 23h59 (Carabine et Pistolet),

à l'aide de la fiche d'inscription disponible sur le site de la Ligue, 2 équipes maximum par catégorie : Jeune (CF, CG, JF, JG) et Adulte (D1, D2, D3, S1, S2, S3). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.
Les **30** premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (voir GS F.F.Tir – § B.2.2.2. et B.4.3.). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le Championnat Régional individuel pour faire partie d'une équipe.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

3.1- Dates et lieu

Du 08 au 13 FEVRIER 2027 à *CHALONS-en-CHAMPAGNE*

3.2- Inscriptions

Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.FTir 2026-2027.

3.3- Accès

Qualification des meilleurs athlètes en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

V- CHAMPIONNATS DES CLUBS
Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes et Écoles de Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS - Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir - Arbalète Field 18m - sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2026-2027 - VIE NATIONALE - § CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Sa composition définitive, ainsi que l'ordre de passage des athlètes, doivent être communiqués **au plus tard 20min avant le début du match**.

Les athlètes PARA-TIR peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide).

- Arbalète Field 18m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :
- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou 1 dame,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

- Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :
- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou/et 1 dame,
- au maximum 2 athlètes inscrits sur les listes HN,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

- Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir :

Elles sont composées de 3 athlètes dont :
- 1 Poussin, 1 Benjamin, et 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1ère partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.
2ème partie : phases finales.

Rappel : à la carabine, les points seront comptés au dixième à tous les échelons.

3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

3.1- Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :

DIMANCHE 10 JANVIER 2027 (ADULTES et ÉCOLES DE TIR)

3.2- Qualifications

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour départemental, ni de régional (voir G.S. F.F.Tir & C.5.3. Échelons).

Seront qualifiés pour le niveau régional :

Carabine et Pistolet 10m (Adultes et Écoles de Tir)

La 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Ile de France – un nombre d'équipes déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs Adultes et Écoles de tir. Une seule équipe par club et par championnat.

3.3- Accès au Championnat Régional Adultes et Écoles de tir

Les résultats devront être adressés par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif de la Ligue (competitions@lrtidf.org) au plus tard le :

MARDI 12 JANVIER 2027 à 12h00 (Adultes et Écoles de tir)

3.4- Inscriptions

La liste prévisionnelle des équipes qualifiées, ainsi que les fiches d'inscriptions au tour régional serons mises en ligne le :

VENDREDI 15 JANVIER 2027 (Adultes et Écoles de tir)

Les clubs désireux de participer au tour régional devront **retourner leur(s) fiche(s) d'inscription, même ceux figurant en listes d'attente au plus tard le :**

MARDI 19 JANVIER 2027 à 23h59 (Adultes et Écoles de tir)

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son Président ou son Responsable de Compétition de Club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

MARDI 19 JANVIER 2027 à 23h59, date de clôture des inscriptions

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

VENDREDI 22 JANVIER 2027

4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

4.1- Date et lieu

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour régional.

Pistolet 10m Adultes et Écoles de Tir : **SAMEDI 30 JANVIER 2027**

Carabine 10m Adultes et Écoles de Tir : **DIMANCHE 31 JANVIER 2027**

Lieu : Gymnase Coubertin
Rue Pierre de Coubertin
95190 GOUSSAINVILLE

4.2- Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

4.3- Engagements et facturation

Carabine et Pistolet 10m Adultes

L'engagement de 50 € par équipe (1 seule équipe par épreuve et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue via ISIS WEB, dans la journée du :**

MARDI 26 JANVIER 2027

Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir

L'engagement de 30 € par équipe (1 seule équipe par épreuve et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue via ISIS WEB, dans la journée du :**

MARDI 26 JANVIER 2027

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE

5.1- Dates et lieux

Arbalète Field 18m

Du 08 au 13 FEVRIER 2027 à *CHALONS-en-CHAMPAGNE*

Carabine et pistolet 10m et Écoles de tir

Du 13 au 14 MARS 2027 à NARBONNE

5.2- Qualifications

Arbalète Field 18m :

Chaque club qui souhaite concourir au Championnat de France doit remplir une fiche d'inscription avec le nom des athlètes qui constitueront son équipe. Cette fiche est disponible sur le site internet fédéral.

Carabine et Pistolet 10m :

Se référer à la GESTION SPORTIVE F.F.Tir (C.1.3. Divisions).

Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir :

Seront qualifiées dans chaque épreuve pour le niveau national : les 28 équipes Championnes Régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.

VI- ÉCOLES DE TIR – CIBLE MOBILE 10M

Pour information, à partir de la saison 2026/2027 :
- Utilisation des cibles adultes (disciplines ISSF).
- Le nombre de coups de match passe de 30 à 40.

1- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

1.1- Date et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :

DIMANCHE 28 FEVRIER 2027

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

1.2- Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

2.1- Date et lieu

Cible Mobile **SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 MARS 2027**
Stand de Tir O.C. GIFFOIS
15 chemin de Moulon
91190 GIF-sur-YVETTE

2.2- Qualifications

La qualification des athlètes aux Championnats Régionaux dans l'une de ces épreuves, pour laquelle un quota et des points minimas ont été déterminés en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental.

2.3- Quotas et minimas

Les quotas et points minimas sont indiqués à la page 28.

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles aura lieu à l'issue de chaque série.

Cible Mobile 10m (109) :
Les athlètes tireront dans la série qu'ils auront choisie.
Une remise de médailles aura lieu à l'issue de la dernière série de l'épreuve.

2.4- Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

2.5- Inscriptions

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB **au plus tard le**

MARDI 02 MARS 2027 à 12h00.

Ils devront également transmettre par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif de la Ligue (competitions@lrtidf.org) tous les palmarès en PDF.

Les listes des qualifiés pourront être consultés sur le site internet de la Ligue dans la journée du

JEUDI 04 MARS 2027.

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : **SAMEDI 06 MARS 2027 à 10h00**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **MERCREDI 10 MARS 2027 à 23h59**

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son Président ou son Responsable de compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

MERCREDI 10 MARS 2027 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

JEUDI 11 MARS 2027

2.6- Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à **5 €** par épreuve.

Les factures seront disponibles sur l'espace ISIS WEB du compte du club dans la journée du **mardi 16 mars 2027**. Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

2.7- Classement par équipe

Règles Générales

Dans chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Une **FICHE D'INSCRIPTION ÉQUIPE** sera disponible sur le site de la Ligue dès le :

VENDREDI 12 MARS 2027

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le **:**

MERCREDI 17 MARS 2027 à 23h59

2.8- Arbitrage

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

VII- ÉCOLES DE TIR

Le surclassement des MG et MF en CG et CF pour les épreuves 10 m est maintenant possible tout en continuant à participer aux épreuves Écoles de tir durant la même saison (double saison sportive autorisée).

Attention tenue épreuve Arbalète Field : pour tous les échelons qualificatifs ainsi que le Championnat de France, le port d'une tenue blanche sera obligatoire comme pour les catégories jeunes et adultes.

2- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

1.3- Date et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :

DIMANCHE 07 MARS 2027

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

1.4- Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

2.9- Date et lieu

Arbalète Field,	**SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 MARS 2027**
Carabine, Pistolet,	CENTRE DE SPORTS ET LOISIRS
Para-tir	Boulevard Rhin et Danube
	95130 FRANCONVILLE

2.10- Qualifications

La qualification des athlètes aux Championnats Régionaux dans l'une de ces épreuves, pour laquelle un quota et des points minimas ont été déterminés en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental.

Plateau : À tirer dans une autre Ligue.

2.11- Quotas et minimas

Les quotas et points minimas sont indiqués à la page 27-28.

Carabine 10m (154), Carabine 3x20 10m (105) Pistolet 10m (150), Pistolet 3/7 10m (101) :
Il n'y a pas de choix de série.
Les athlètes doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie.
Toutes les épreuves se feront sur des cibles électroniques. Pour l'épreuve Carabine 3x20, les positions genou et couché se feront à même le sol. L'organisateur ne fournira pas de tapis. L'athlète pourra apporter son tapis de tir réglementaire (RTG 6.4.7.2.b)

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles aura lieu à l'issue de chaque série.

Arbalète Field 10m (158) et Pistolet Vitesse 10m (152) :
Les athlètes tireront dans la série qu'ils auront choisie.
Une remise de médailles aura lieu à l'issue de la dernière série de l'épreuve.

2.12- Plan de tir

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

2.13- Inscriptions

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB **au plus tard le**

MARDI 09 MARS 2027 à 12h00.

Ils devront également transmettre par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif de la Ligue (competitions@lrtidf.org) tous les palmarès en PDF.

Les listes des qualifiés pourront être consultés sur le site internet de la Ligue dans la journée du

JEUDI 11 MARS 2027.

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : **SAMEDI 13 MARS 2027 à 10h00**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **MERCREDI 17 MARS 2027 à 23h59**

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son Président ou son Responsable de compétition de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

MERCREDI 17 MARS 2027 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (https://ligue.idf-tir.org/) le :

JEUDI 19 MARS 2027

2.14- Engagements et facturation

Les droits d'engagement s'élèvent à **5 €** par épreuve.

Les factures seront disponibles sur l'espace ISIS WEB du compte du club dans la journée du **mardi 23 mars 2027**. Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

2.15- Classement par équipe

Règles Générales

Dans chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Une **FICHE D'INSCRIPTION ÉQUIPE** sera disponible sur le site de la Ligue dès le :

VENDREDI 19 MARS 2027

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le **:**

MERCREDI 24 MARS 2027 à 23h59 pour toutes les épreuves.

2.16- Arbitrage

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

4. ***CHAMPIONNATS DE FRANCE***

3.1- Dates et lieux

Du 06 au 09 MAI 2027 au CNTS

3.2- Qualification

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2026-2027.

RAPPEL

Tous les échelons de l'épreuve carabine 10m (154) pour toutes les catégories seront comptés au 1/10ème.

L'épreuve carabine 3x20 10m (105) reste, elle, comptée au point entier.

VII - MATCH DES 2 LIGUES - ÉCOLES DE TIR

Une rencontre entre la Ligue Régionale de Tir de l'Ile de France et la Ligue du Centre-Val de Loire.

1- DATE ET LIEU

Cette rencontre se déroulera :

DIMANCHE 18 AVRIL 2027
Stand de tir de FLEURY-les-AUBRAIS
154 rue des Faussés
45400 FLEURY-les-AUBRAIS.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Pendant la journée du « Championnat Régional des Écoles de Tir » (samedi 27 et dimanche 28 mars 2027), une sélection se fera en prenant les 5 meilleurs jeunes athlètes mixtes (filles et garçons) dans chaque catégorie (Poussins, Benjamins et Minimes) et de chaque épreuve.

Le Responsable des Entraînements de Ligue contactera les 5 jeunes athlètes à l'issue de leur match.

VIII- TABLEAUX DES QUOTAS

1- *PRÉCISION - PISTOLET STANDARD -PISTOLET VITESSE - ARBALÈTE MATCH - ARBALÈTE FIELD - CIBLE MOBILE et PARA-TIR*

Sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

PISTOLET 10M
N° INFO : 100

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE	POINTS MINIMAS
Cadets Filles	60	MF – CF	16	Choix	**395**
Cadets Garçons	60	MF – MG – CF – CG	16	Choix	**395**
Juniors Filles	60	CF – JF	14	Choix	**395**
Juniors Garçons	60	CF – CG – JF – JG	14	Choix	**395**
Dames 1	60	CF – JF – D1 – D2 – D3	**40**	Choix	**395**
Dames 2	60	D2 – D3	**30**	Choix	**395**
Dames 3	40	D3	10	Choix	**235**
Seniors 1	60	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	**82**	Choix	**395**
Seniors 2	60	D2 – S2 – D3 – S3	**82**	Choix	**395**
Seniors 3	60	D3 – S3	**60**	Choix	**395**

PISTOLET VITESSE 10M
N° INFO : 102

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE	POINTS MINIMAS
Cadets Filles	40	MF – CF	10	Choix	3
Cadets Garçons	40	MF – MG – CF – CG	10	Choix	3
Juniors Filles	40	CF – JF	10	Choix	3
Juniors Garçons	40	CF – CG – JF – JG	10	Choix	3
Dames 1	40	CF – JF – D1 – D2 – D3	16	Choix	3
Dames 2	40	D2 – D3	10	Choix	3
Dames 3	40	D3	05	Choix	3
Seniors 1	40	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	30	Choix	3
Seniors 2	40	D2 – S2 – D3 – S3	**32**	Choix	3
Seniors 3	40	D3 – S3	**28**	Choix	3

PISTOLET STANDARD 10M
N° INFO : 103

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE	POINTS MINIMAS
Cadets Filles	40	MF – CF	**12**	Choix	**225**
Cadets Garçons	40	MF – MG – CF – CG	**12**	Choix	**225**
Juniors Filles	40	CF – JF	12	Choix	**225**
Juniors Garçons	40	CF – CG – JF – JG	12	Choix	**225**
Dames 1	40	CF – JF – D1 – D2 – D3	**22**	Choix	**225**
Dames 2	40	D2 – D3	16	Choix	**225**
Dames 3	40	D3	8	Choix	**225**
Seniors 1	40	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	**44**	Choix	**225**
Seniors 2	40	D2 – S2 – D3 – S3	**54**	Choix	**225**
Seniors 3	40	D3 – S3	**42**	Choix	**225**

CARABINE 10M
N° INFO : 104

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF – CF	26	Choix
Cadets Garçons	60	MF – MG – CF – CG	26	Choix
Juniors Filles	60	CF – JF	**18**	Choix
Juniors Garçons	60	CF – CG – JF – JG	**18**	Choix
Dames 1	60	CF – JF – D1 – D2 – D3	34	Choix
Dames 2	60	D2 – D3	16	Choix
Dames 3	40	D3	10	Choix
Seniors 1	60	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	**36**	Choix
Seniors 2	60	D2 – S2 – D3 – S3	**38**	Choix
Seniors 3	60	D3 – S3	20	Choix

*** ARBALÈTE MATCH 10M**
N° INFO : 107

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF – CG – JF – JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF – JF – D1 – D2 – D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	Open	Choix

*** ARBALÈTE FIELD 18M**
N° INFO : 025

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	60	MF – MG – CF – CG	Open	Choix
Juniors Garçons	60	CF – CG – JF – JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF – JF – D1 – D2 – D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	Open	Choix
VA Dames*	60	D2 - D3	Open	Choix
VA Seniors*	60	D2 – S2 – D3 – S3	Open	Choix

* vétérans arbalète = né(e)s **avant le 01/01/76**.

*** CIBLE MOBILE 10 MÈTRES**
N° INFO : 109

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	60	CF – CG – JF – JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF – JF – D1 – D2 – D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	Open	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

*** CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES**
N° INFO : 110

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF – CG – JF – JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF – JF – D1 – D2 – D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF – CG – JF – JG – D1 – S1 – D2 – S2 – D3 – S3	Open	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

**** Sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux***

- **Le responsable de la compétition aura la possibilité de qualifier des athlètes hors quotas en fonction des places disponibles.**

PARA-TIR 10 MÈTRES
N° INFO : voir gestion sportive F.F.TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

2- TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR

PISTOLET 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 150

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	40	Impossible	14	Imposée
Poussins Garçons	40	Impossible	22	Imposée
Benjamins Filles	40	Impossible	**14**	Imposée
Benjamins Garçons	40	Impossible	**24**	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	**20**	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	**18**	Imposée

CARABINE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 154

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	40	Impossible	**38**	Imposée
Poussins Garçons	40	Impossible	**38**	Imposée
Benjamins Filles	40	Impossible	**38**	Imposée
Benjamins Garçons	40	Impossible	**38**	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	**38**	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	**38**	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 152

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	**12**	Choix
Minimes Garçons	30	Impossible	**12**	Choix

PISTOLET 3/7 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 101

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	18	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	18	Imposée

CARABINE 3x20 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 105

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	60	Impossible	08	Imposée
Minimes Garçons	60	Impossible	10	Imposée

ARBALÈTE FIELD ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 158

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	07	Choix
Minimes Garçons	30	Impossible	07	Choix

CIBLE MOBILE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 159

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	**06**	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	40	Impossible	**08**	Imposée

DISCIPLINES 161 – 162 – 163 et 165 consulter le tableau des quotas de la GS F.F.Tir (page 83).

- **Le responsable de la compétition aura la possibilité de qualifier des athlètes hors quotas en fonction des places disponibles.**